



Numéro 22

21 juin 2022



AVIS A LA POPULATION



Transport scolaire

Les inscriptions au transport scolaire doivent être créées ou renouvelées de préférence avant le 15 juillet 2022 sur le site Internet de la Région :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport

Fermeture mairie

La mairie sera fermée :

Vendredi 1^{er} juillet à 16h et vendredi 15 juillet

Points d'eau communaux

Rappel

Les points d'eau communaux (cimetière, mairie, aire de camping-car) et bouches à incendie sont exclusivement réservés à leurs usages respectifs.

Il est de ce fait interdit de les utiliser pour l'arrosage des jardins privés.

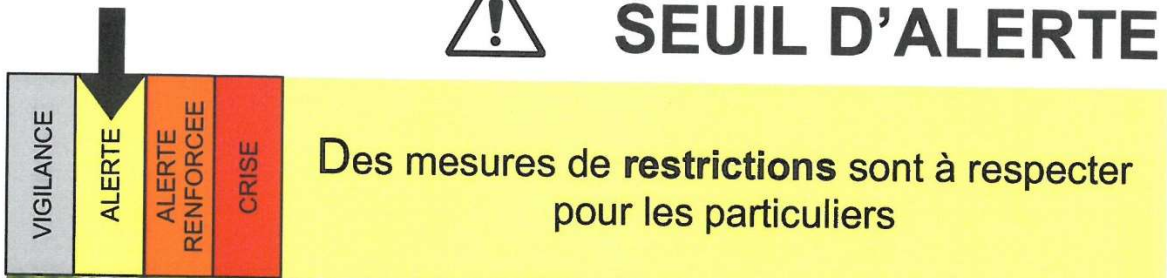
Sécheresse / Seuil d'alerte

L'arrêté Préfectoral DDT/SEE/2022/0027, consultable en mairie ou sur le site Internet de la Préfecture (www.yonne.gouv.fr/secheresse) place la commune en Alerte sécheresse (voir au verso)

Sécheresse dans ma commune



SEUIL D'ALERTE



 <p>Lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs interdit (sauf avec du matériel haute pression)</p>	 <p>Nettoyage des véhicules chez les particuliers interdit (hors stations de lavage professionnelles)</p>	 <p>Remplissage des plans d'eau, piscines privées interdit (hors chantier en cours)</p>
---	---	---

Un comportement **responsable** pour préserver et économiser la ressource en eau

 <p>Fermeture des fontaines (sauf avec un fonctionnement en circuit fermé ou en alimentation gravitaire depuis une source)</p>	 <p>Arrosage des pelouses interdit (sauf en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte)</p>	 <p>Arrosage des massifs fleuris, plantations en pot, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an, des jardins potagers interdit de 10h à 20h (sauf en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte)</p>
--	---	--